



DECLARATION DES PERFORMANCES¹ N° 007

1 Code d'identification unique du produit type :

Signaux fixes de signalisation routière verticale – Panneaux fixes selon EN 12899-1

2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Support de signalisation seul

3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Panneaux de signalisation permanents installés à demeure, destinées à fournir des informations, des recommandations, des avertissements et des instructions aux conducteurs de véhicule et aux piétons selon EN 12899-1.

4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

- **Siège social : TRAFIC SIGNALISATION SECURITE S.A. (TSS) - Rue Defuisseaux, 124 - 7333TERTRE**
- **Siège exploitation : TRAFIC SIGNALISATION SECURITE S.A. (TSS) - Rue Georges Delhaye, 2/4 – 7033 CUESMES**

5 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 1, Déclaration, par le fabricant, des performances en ce qui concerne les caractéristiques essentielles du produit de construction.

6 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

OCAB-OCBS CE1148 a réalisé la détermination du produit type sur la base de calculs relatifs au type et une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine selon le système 1 et a délivré le certificat de constance des performances **1148-CPR-20140625**.

7 Performances déclarées :

NBN EN 12899-1 : 2008 selon Tableau ZA.3 (supports fournis pour les panneaux fixes de signalisation routière verticale)		
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance aux charges horizontales	Diamètre 51mm - 2,6mm Diamètre 76mm - 2,9mm Diamètre 89mm - 3,2mm Diamètre 114 mm - 3,6mm	5.1
Performance en cas d'impact d'un véhicule	Classe 0	6.3
Durabilité		
Résistance à la corrosion		
Métaux / Bois / Matières plastiques	SP1 (acier – S235JR) - SP2 (aluminium)	7.1.7
NPD : « no performance declared »		

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit : ...

8 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

CATALDO Alfonso
Administrateur Délégué

Tertre, le 27/04/2015

¹ Telle que reproduite de l'Annexe III du RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil.